

ANNEXE A0.2

CONSTITUTION DES PERIMETRES DE GESTION

NOVEMBRE 2020

Les périmètres de gestion s'appuient sur la segmentation a, b, c définie dans le décret n°2012-70 modifié.

La catégorie A regroupe les gares de voyageurs d'intérêt national. Ces gares sont celles dont la fréquentation par des voyageurs des services nationaux et internationaux de voyageurs est au moins égale à 250 000 voyageurs par an ou dont ces mêmes voyageurs représentent 100% des voyageurs. La catégorie b regroupe les gares de voyageurs d'intérêt régional. C'est l'ensemble des gares n'appartenant pas à la catégorie a mais dont la fréquentation totale est au moins égale à 100 000 voyageurs par an. La catégorie c regroupe les autres gares de voyageurs ; elles sont qualifiées de gares d'intérêt local.

La segmentation a, b, c est valable 3 ans suivant les termes du décret en vigueur. Une nouvelle révision de la segmentation a été mise en œuvre pour la période 2020-2022, sur la base des dernières données de fréquentations des gares connues au moment de l'élaboration du DRG 2020.

La catégorie (a, b ou c) et le périmètre de gestion auxquels chaque gare appartient est indiqué dans l'annexe reprenant la liste complète des gares de voyageurs.

En tenant compte des regroupements de gares sur un même site, le nombre de gares inscrites au DRG est de 2960 à échéance 2021, se répartissant en 114 gares a, 994 gares b et 1852 gares c.

Cette liste est à jour à la date de publication du présent document et peut évoluer en fonction d'ouvertures ou de fermetures de gares. Les mises à jour sont disponibles sur demande auprès du Guichet d'accès aux Gares pour les Entreprises Ferroviaires (GGEF) de SNCF Gares & Connexions (guichet.gares@sncf.fr), ainsi que sur le site Internet de SNCF Gares & Connexions (www.gares-sncf.com) et celui de SNCF RÉSEAU.

Le nombre de périmètres de gestion du DRG 2020 était de 56, il reste constant pour le DRG 2021 tout en tenant compte des modifications décrites dans le présent document.

Les périmètres de gestion sont donc les suivants pour 2021 :

- un périmètre de gestion propre à chaque très grande gare a (TGA), une TGA étant définie comme une gare a dont la fréquentation en nombre de voyageurs est supérieure à 7 Millions (à l'exception des gares de Paris-Austerlitz, Paris gare de Lyon/ Paris Bercy et Paris-Montparnasse (regroupées dans un périmètre de gestion commun "TGA Sud Paris" à partir de 2021), soit 17 périmètres de gestion;
- un périmètre de gestion commun pour les gares a sur ligne LGV sans correspondance TER, soit 11 gares;

- deux périmètres de gestion pour les gares a sur lignes LGV avec correspondance TER, un pour les gares à fort trafic (Avignon TGV, Nîmes Pont du Gard et Valence TGV), et un pour les gares à trafic modéré (Belfort-Montbéliard TGV, Besançon TGV et Champagne-Ardenne TGV) ;
- un périmètre de gestion par région, pour l'ensemble fonctionnel des autres gares a de chaque région non incluses dans les catégories précitées ;
- un périmètre de gestion par région pour l'ensemble des gares b de chaque région ;
- un périmètre de gestion par région pour l'ensemble des gares c de chaque région.

N°	Nom du périmètre de gestion
1	TGA Paris Nord
2	TGA Paris St Lazare
3	TGA Sud Paris
4	TGA Paris Est
5	TGA Lyon Part Dieu
6	TGA Nice
7	TGA Strasbourg
8	TGA Lille Flandres
9	TGA Bordeaux Saint-Jean
10	TGA Marseille Saint-Charles
11	TGA Nantes
12	TGA Aéroport CDG 2 TGV
13	TGA Toulouse Matabiau
14	TGA Rennes
15	TGA Montpellier Saint-Roch
16	TGA Nancy
17	TGA Grenoble
18	TGA Lille Europe
19	Gares A-TGV à correspondance TER à fort trafic
20	Gares A-TGV à correspondance TER à trafic modéré
21	A TGV
22	A BOURGOGNE FRANCHE COMTE
23	A BRETAGNE
24	A CENTRE VAL DE LOIRE
25	A GRAND EST
26	A HAUTS DE FRANCE
27	A NORMANDIE
28	A NOUVELLE AQUITAINE
29	A OCCITANIE
30	A PAYS DE LA LOIRE
31	A PACA
32	A AURA
33	B BOURGOGNE FRANCHE COMTE
34	B BRETAGNE
35	B CENTRE VAL DE LOIRE
36	B GRAND EST
37	B HAUTS DE FRANCE

38	B ILE DE FRANCE
39	B NORMANDIE
40	B NOUVELLE AQUITAINE
41	B OCCITANIE
42	B PAYS DE LA LOIRE
43	B PACA
44	B AURA
45	C BOURGOGNE FRANCHE COMTE
46	C BRETAGNE
47	C CENTRE VAL DE LOIRE
48	C GRAND EST
49	C HAUTS DE FRANCE
50	C ILE DE FRANCE
51	C NORMANDIE
52	C NOUVELLE AQUITAINE
53	C OCCITANIE
54	C PAYS DE LA LOIRE
55	C PACA
56	C AURA

Tableau 1 : Liste des 56 périmètres de gestion du DRG 2021

N°	Gares A TGV
1	Aix en Provence-TGV
2	Le Creusot TGV (Monceau Montchanin)
3	Lorraine TGV
4	Lyon Saint-Exupéry TGV
5	Mâcon Loché TGV
6	Marne la Vallée Chessy (*)
7	Massy TGV
8	Meuse TGV
9	Montpellier Sud France
10	TGV Haute-Picardie
11	Vendôme Villiers sur Loir

Tableau 2 : Liste des gares A TGV